19 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Immobilier d'Entreprises - Modification des statuts

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Dans le cadre du développement économique de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises, et eu égard aux différents projets en cours dans le secteur industriel et commercial local, le Conseil d'Administration du 24 juin 2011 de la SAIEMB IE a soumis à ses actionnaires une modification des statuts de la société, à savoir une extension de l'objet social.

La SAIEMB IE est présidée par M. JL FOUSSERET, Président de la CAGB.

La Ville de Besançon est actionnaire du capital de la SAIEMB IE à hauteur de 16,42 %. Les élus représentant la Ville au Conseil d'Administration sont MM. MARIOT et LOYAT.

La SAIEMB IE a été sollicitée pour porter temporairement un équipement de réseau de fibre optique en vue de la réalisation d'un Data Center au sein d'un bâtiment lui appartenant, ceci dans l'attente de la création par les collectivités de la structure adéquate destinée à gérer cet équipement.

L'objet social de la SAIEMB ne mentionne pas explicitement la possibilité de portage de projet tel qu'évoqué ci-dessus. C'est pourquoi, afin d'offrir à la SAIEMB IE la possibilité de se positionner sur une telle demande, il est proposé d'ajouter une mission supplémentaire à l'objet social, ainsi rédigé :

«L'acquisition, la location ou la réalisation, le portage, l'exploitation ou la gestion de toute infrastructure liée aux activités économiques et bénéficiant au territoire départemental».

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur l'extension de l'objet social de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises et la modification des statuts en découlant,
- autoriser ses représentants à délibérer à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à statuer sur ce point.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.